

Direction générale adjointe »

Direction générale adjointe • 1983-2020

[Open in Bach](#)

Présentation du contenu

Les dossiers rassemblés dans le présent inventaire sont issus de versements aux thématiques multiples et n'ont pu être rattachés à un domaine d'activité en particulier.

Date de l'unité documentaire 1983-2020

Description physique

87 liasses, 2 boites

Nombre d'unités de niveau bas

83

Métrage linéaire

4,48

Support

Papier

Organisme responsable de l'accès intellectuel

Archives municipales de Nancy

Langue des unités documentaires

Français

Origine

Nancy. Direction générale adjointe

Biographie ou histoire

Le directeur général des services est secondé de directeurs généraux adjoints, autrefois dénommés secrétaires généraux adjoints. Ceux-ci, aux attributions sectorielles se répartissent l'ensemble des politiques publiques et assurent l'animation de leur pôle de services.

Informations sur les modalités d'entrée

33 W. – Versement du 26 juillet 1990 du directeur général adjoint (20 liasses, 0,60 ml).

43 W. – Versement du 9 mars 1991 du directeur général adjoint en charge du personnel, de l'action économique, de la mission locale et des sports (2 liasses, 0,05 ml).

184 W. – Versement du 14 septembre 1996 du directeur général du pôle gestion (2 liasses, 0,08 ml).

385 W. – Versement du 1er septembre 1998 du directeur général du pôle gestion (2 liasses, 0,05 ml).

385 W. – Versement du 16 août 2007 du directeur général des services techniques (61 liasses, 3,40 ml).

1024 W. – Versement du 7 juin 2021 du directeur général adjoint en charge du pôle ressources (2 boites, 0,30 ml).

Statut juridique

Archives publiques

Communicabilité

Accès conformément à la réglementation en vigueur pour les archives publiques.

Sources complémentaires

Sources internes

Archives modernes

- 3 D. Administration de la commune (1790-1982).

Rédacteur de la description

Germain Dufay

Informations sur la description

Répertoire dressé conformément à l'ISAD(G). Indexation conforme aux normes AFNOR et au thésaurus des archives locales en vigueur.

Cotes extrêmes

33 W 1-16 ; 43 W 1 ; 184 W 1-2 ; 285 W 1-2 ; 599 W 1-61 ; 1024 W 1-4